

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

11 OCTOBRE 2019
8H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 11 octobre 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Maria Torres	Siège 4

Absents :		Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Colleen Feeney	Siège 3

Aussi présents :		Maître Claude Gilbert, Greffier	
		Mathieu Boissonneault, Greffier adjoint	

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune autre personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20191011-001

Le président de la séance déclara la séance ouverte à 8h20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 11 octobre 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
20191011-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 octobre 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
54 Ainslie	Refaire le revêtement du palier et de l'escalier de l'entrée;
54 Curzon	Remplacement de six fenêtres et d'une porte;
342 Ballantyne Nord	Remplacement de huit fenêtres;
128 Strathearn Nord	Construction et prolongement du deuxième étage dans la cour arrière, remplacement de la porte de garage, de deux portes ordinaires, huit fenêtres, une porte-fenêtre et modifications des ouvertures des façades latérale et arrière;
26 Fairfield	Remplacement des douze fenêtres et deux portes.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
31 Campbell	Remplacement de la porte avant;
317 Brock Nord	Remplacement de quatre fenêtres;
162 Northview	Peindre le mur de fondation et la porte de garage;
247 Brock Nord	Remplacement des portes avant et latérale;
226 Wolseley Nord	Remplacement de cinq fenêtres;
44 Rugby	Remplacement de la porte avant, onze fenêtres et deux portes-fenêtres.

Adoptée à l'unanimité
20191011-003

4. Adjudication d'un contrat – Network Test Labs Inc.

Le Maire Masella indiqua qu'en début de journée le 27 septembre 2019 les ordinateurs de l'Hôtel de Ville, du Centre communautaire et du Bureau des travaux publics ont été attaqués par un virus. La firme habituelle de service-conseil en TI fut contactée pour prendre la situation en main et récupérer les données. Puisque la ville avait une assurance spéciale pour les risques cybernétiques, le courtier d'assurance fut avisé. Ainsi, il fut proposé de retenir les services d'une entreprise en TI compétente pour renforcer la détection des logiciels malveillants, la gestion des incidents et la protection des systèmes. L'entreprise Network Test Labs inc. fut contactée à cette fin et elle fit une proposition de service dont le plafond de dépenses serait de 47 500 \$ avant les taxes. Puisqu'il s'agissait d'une urgence, selon les indications de la Directrice générale, le Maire autorisa l'attribution dudit contrat le 29 septembre, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Depuis, le problème semble être réglé, mais l'analyse du matériel informatique et des journaux de serveur se poursuit pour s'assurer qu'il n'y ait plus de risques. Il faut noter que les coûts liés à cet incident seront remboursés par l'assureur.

5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le règlement n° 2018-004 amendant le règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies

Le Maire Masella soumit l'avis de motion qui sera présenté lors d'une séance du conseil subséquente pour soumettre à l'adoption un « Règlement amendant le règlement n° 2018 004 amendant le règlement n° 2013 002 concernant la prévention des incendies ».

Ledit règlement, dans sa version provisoire, fut déposé par le conseil et mis à la disposition du public.

6. Période de questions du public

À 8h35, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

7. Levée de la séance

À 8h36, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20191011-004

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier